



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Séгур de la Santé : pérennisation du financement des places IFSI

Question écrite n° 15854

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pérennisation du financement des places en soins infirmiers créé dans le cadre du Ségur de la santé. Si une enveloppe nationale a bien été inscrite dans le budget du ministère de la santé pour 2026, celle-ci ne garantit absolument pas la continuité du financement des parcours engagés au-delà de la première année de formation. Dans ces conditions, plusieurs régions, dont la région Bretagne, ont décidé de ne plus reconduire les places ouvertes grâce au Ségur de la santé. Les régions ne peuvent prendre le risque de se substituer durablement à l'État, dans un contexte budgétaire fortement contraint. Ainsi, sans visibilité sur leur financement complet, la région Bretagne ne reconduira pas les 230 supplémentaires ouvertes dans le cadre du Ségur de la santé à la rentrée 2026, mais elle maintient intégralement son engagement en faveur des formations sanitaires et sociales, avec 1 217 places ouvertes et financées sur le territoire breton. La Bretagne n'est d'ailleurs pas un cas isolé : quatre autres régions ont été conduites à prendre cette décision difficile (Haut-de-France, AURA, Sud, Occitanie), confrontées aux mêmes incertitudes sur la pérennité des financements de l'État. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour garantir un financement pérenne et sécuriser l'ensemble des places supprimées dans les régions concernées et plus particulièrement les 230 places IFSI du Ségur en Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15854

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5106